



## COMMISSION PREVENTION, SECURITE

### **Rapport concernant la motion de l'UDC du 14 octobre 2013 et la motion du PS du 11 novembre 2013**

---

La commission prévention, sécurité s'est réunie le 2 décembre 2013, le 10 février et le 10 mars 2014 afin de traiter la motion de l'UDC du 14 octobre 2013 « Pour répondre aux besoins sécuritaires actuels et futurs de la commune » et celle du PS du 11 novembre 2013 « Pour la réalisation d'une étude sur la police municipale du Grand-Saconnex et les mesures pouvant permettre de juguler les problèmes rencontrés et d'envisager l'avenir ».

La première séance a servi à définir la stratégie à mettre en place pour répondre à ces deux motions, ainsi qu'à lister les réponses nécessaires afin de traiter ces motions correctement. L'étude demandée dans la motion du PS vient en amont des réalisations possibles ou non proposées par l'UDC.

Les commissaires ont évoqué une série d'éléments, tels que le nombre d'APM inscrits au budget, les difficultés liées au recrutement, la motivation des candidat-e-s, les modalités de formation, la situation réelle concernant la sécurité sur la commune (« diagnostic local de sécurité »), ainsi que le « sentiment » d'insécurité souvent subjectif.

Pour répondre à ces questions, il a été décidé, dans un premier temps, d'auditionner M. François WARIDEL, chargé de mission au Département de la sécurité et de l'économie, concernant la formation et les prérogatives des APM, ainsi que M. Didier FROIDEVAUX, directeur des études stratégiques à la police cantonale, pour un bilan concernant la sécurité au Grand-Saconnex. La présence de M. Patrick DESSIBOURG, chef de la police municipale du Grand-Saconnex, a été jugée nécessaire.

Il a été également demandé au conseiller administratif en charge de ce dicastère de se renseigner sur le mode de fonctionnement de la commune d'Onex concernant les auxiliaires.

La deuxième séance a donc consisté à l'audition de MM. François WARIDEL et Didier FROIDEVAUX. Etaient présents à cette séance MM. Patrick DESSIBOURG et Eric CHABRY pour la police municipale.

M. François WARIDEL a présenté le projet de loi modifiant la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) (F1 07). Cette nouvelle loi donnera aux APM des prérogatives plus « policières », notamment au niveau de la répression des contraventions à la législation sur les stupéfiants et des infractions à la législation sur les étrangers. Ils pourront réaliser des contrôles d'identité et des fouilles sommaires de sécurité, procéder à des auditions et transmettre des rapports aux autorités compétentes. Ces nouvelles tâches relèvent donc de la police judiciaire et de la législation pénale.

L'introduction de ces nouvelles prérogatives s'accompagnera de modules de formation, entre autres de connaissances en droit similaires à celles des policiers dans les domaines concernés.

Du point de vue logistique, des modifications pourront intervenir sur les locaux et le matériel utilisé. La police municipale juge ces nouvelles prérogatives positives, car elles leur permettront d'assumer des tâches qu'ils ne pouvaient pas accomplir auparavant et engendreront une meilleure reconnaissance de leur travail de la part de la population.

M. François WARIDEL présente ensuite à la commission la formation des APM et les modalités de recrutement. Il relève que c'est le test de français qui pose actuellement le plus de problèmes. Si les exercices sont les mêmes que pour l'école de police, les barèmes sont différents. Il faut relever que la formation donnée aux futurs APM se rapproche de plus en plus de celle donnée aux futurs policiers, à mettre en lien avec les nouvelles prérogatives des APM. De son point de vue, la motivation entre en ligne de compte et représente un facteur important de succès.

Une réflexion sur le recrutement et la formation est à l'étude afin de pallier les problèmes actuels. Un module de renforcement en langue est mis en place par exemple.

Concernant le recrutement d'auxiliaires afin de les familiariser avec les tâches de la police municipale, M. WARIDEL relève que la seule commune ayant engagé des auxiliaires est Onex et que ce choix fonctionne bien. Il s'agit d'un choix politique.

M. Didier FROIDEVAUX présente quelques aspects des diagnostics locaux de sécurité. L'objectif de ces diagnostics est de trouver des solutions aux problèmes récurrents et non de les stigmatiser. Si la densité policière à Genève est forte, comparée à la moyenne suisse, elle est sous dotée quand on prend en compte notre territoire qui concentre des caractéristiques particulières : tissu fortement urbain ; frontière proche ; aéroport et organisations internationales.

Concernant les cambriolages, tout le canton est concerné. Concernant les problèmes de circulation, une action proactive et une présence accrue de la police permettent d'améliorer la situation. Le renforcement des collaborations entre les polices municipales et cantonales est nécessaire afin de permettre une image plus précise de la situation et de dégager des priorités, afin de trouver des pistes en termes de prévention et de donner à la population la possibilité de faire part de ses préoccupations. C'est le concept GE\_veille. Des contrats locaux de sécurité commune/canton sont également possibles pour actualiser les analyses.

Concernant le « sentiment » d'insécurité, actuellement en augmentation, plusieurs facteurs sont à prendre en compte : le fait d'avoir été victime soi-même ; le fait d'être confronté à des scènes perçues comme relevant de l'agression ; les facteurs sociodémographiques ; les aspects de cohésion sociale et d'incivilités. L'Un des moyens efficaces pour lutter contre ce sentiment est de favoriser la cohésion sociale avec des contrats de quartier par exemple. La communication tient également un rôle important.

Il faut relever que le « sentiment » d'insécurité est devenu un thème politique et médiatique fort provoquant une situation paradoxale : au niveau statistique, la situation a tendance à s'améliorer, alors que dans la perception de la population, la situation s'aggrave.

La troisième séance a été consacrée à répondre aux deux motions.

Concernant la motion du PS, le travail effectué lors des deux premières séances répond aux questions posées. Des pistes ont été citées telles que : le contrat local de sécurité commune/canton ; les aspects de cohésion sociale à développer pour lutter contre le « sentiment » d'insécurité avec des contrats de quartier par exemple ; le développement du concept GE\_veille. Le Conseil administratif pourra prendre ces éléments en compte pour l'avenir.

Concernant l'augmentation du nombre d'APM demandé par la motion de l'UDC, la commission relève que d'ici janvier 2015, 7 APM seront opérationnels, ce qui augmentera l'effectif. La mise en place du corps des contrôleurs de stationnement a également permis d'alléger les tâches des APM. Il est maintenant nécessaire d'attendre ce moment-là pour analyser si les besoins sont couverts, et les tâches actuelles et celles liées aux nouvelles prérogatives remplies. Cette étude permettra de déterminer de manière plus précise le nombre d'APM nécessaire sur notre commune.

Le présent rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Michel POMATTO  
Rapporteur

Le Grand-Saconnex, le 10 mars 2014